

POP IN CAFE
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 16/05/2024 à 18:03

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise POP IN CAFE - SIREN : 880033527						Néant <input type="checkbox"/>							
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12							
						Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022					
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010	28 000		012			28 000		28 000		
	Immobilisations incorporelles - Autres		014			016							
	Immobilisations corporelles		028	18 226		030	8 084		10 142		14 958		
	Immobilisations financières (1)		040	45 600		042			45 600		4 800		
	TOTAL I (5)		044	91 826		048	8 084		83 742		47 758		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production		050			052							
	Stocks marchandises		060	49 343		062			49 343				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066							
	Créances (2) clients et comptes rattachés		068	16 367		070			16 367		1 138		
	Créances autres (3)		072	62 117		074			62 117		33 736		
	Valeurs mobilières de placement		080			082							
	Disponibilités		084	62 337		086			62 337		26 644		
Charges constatées d'avance		092			094								
TOTAL II		096	190 164		098			190 164		61 518			
TOTAL GENERAL (I + II)		110	281 990		112	8 084		273 906		109 275			
PASSIF						Exercice N NET			Exercice N-1 NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	5 000		5 000				
	Ecart de réévaluation					124							
	Réserve légale					126							
	Réserves réglementées					130							
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131			132							
	Report à nouveau					134	-14 174		-17 067				
	Résultat de l'exercice					136	18 468		2 893				
	Subventions d'investissement					137							
	Provisions réglementées					140							
	TOTAL I					142	9 294		-9 174				
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	7 973		10 325				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164							
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	107 631		41 605				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	34 304		172	96 040						
	Comptes courants d'associés					173	37 482						
	Autres dettes					175	15 486		66 519				
Produits constatés d'avance					174								
TOTAL III					176	264 612		118 450					
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	273 906		109 275					
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182	40 800			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184				

Désignation de l'entreprise POP IN CAFE - SIREN : 880033527								
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises			209	529	210	386 324	7 067	
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	180 140	196 277	
Production vendue services			217		218	91 119		
Production stockée					222			
Production immobilisée					224			
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230	171	110	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	657 754	203 453	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	76 961	13 939	
Variation de stock (marchandises)					236	-49 343		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	119 867	34 702	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		1 664	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier	242	260 492	66 787	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	774	858	1 567	
Rémunérations du personnel					250	184 193	70 734	
Charges sociales					252	15 667	8 376	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	4 815	2 581	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	9 773	-20	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	623 281	200 329	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	34 473	3 124	
Produits financiers			(III)		280			
Produits exceptionnels			(IV)		290			
Charges financières			(V)		294	152	231	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	13 801		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348					
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306	2 052		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	18 468	2 893	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312	18 468	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles				322			
	Impôts et taxes non déductibles				324	2 052		
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	10 562	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342	
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992		Zone de développement prioritaire	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	31 082	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables			17 404				360	17 404
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	13 678	372

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

AMENDE ET PENALITE		114
CHARGE NON ADMISE FISCALEMENT		10 448

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>POP IN CAFE - SIREN : 880033527</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	28 000	402		404		406	28 000			
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430	7 742	432		434		436	7 742			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	7 392	442		444		446	7 392			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470	3 092	472		474		476	3 092			
Immobilisations financières		480	4 800	482	40 800	484		486	45 600			
TOTAL		490	51 026	492	40 800	494		496	91 826			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520	555	522	1 548	524		526	2 103			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	1 700	532	2 395	534	91	536	4 004			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560	1 014	562	1 029	564	67	566	1 977			
TOTAL		570	3 269	572	4 973	574	158	576	8 084			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>POP IN CAFE - SIREN : 880033527</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	17 404
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	17 404
Déficits reportables								984	0
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	0
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	55 224
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 719
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : POP IN CAFE - SIREN : 880033527		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108 657 583
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106 657 583
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115 171
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111 49 343
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144 49 514
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121 272 758
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125 76 639
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146 107 922
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148 9 773
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152 467 092
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137 240 006
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117 240 006
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022 699 270
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024 01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation		186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE POP IN CAFE - SIREN : 880033527

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	HUAN BILLY			
Nom marital	BILLY		% de détention	50	Nb de parts ou actions	25000
Naissance :	Date	08/01/1988	N° Département	99	Commune	PARIS
					Pays	FRANCE
Adresse : 147 RUE DU TEMPLE 75003 PARIS FRANCE						
Titre	M	Nom complet	SUYUN HUAN			
Nom marital	HUAN		% de détention	50	Nb de parts ou actions	25000
Naissance :	Date	15/08/1997	N° Département	99	Commune	SICHUAN
					Pays	FRANCE
Adresse : 147 U RUE DU TEMPLE 75003 PARIS FRANCE						

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : POP IN CAFE	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 880033527	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivities outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 03)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

POP IN CAFE - SIREN : 880033527

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	7510300663725610C0202462		
Invariant du local	751030066372		
Adresse du local	Lot 1 7 2 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0068 RUE DES GRAVILLIERS 75003 PARIS 03		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SCI ALEXARNO		6540
SIREN du propriétaire du local	538951575		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			51 322
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations mobilières	02/12/2023	02/01/2024	5		

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement			
POP IN CAFE - SIREN : 880033527			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****			
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement			
147 RUE DU TEMPLE 75003 PARIS 3 FRANCE						
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B	ACTIVITÉ					
Activités exercées	Commerce de détail			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	1 3 6 7 8				
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)				
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>	
D	IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%						
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>	
3- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays						
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarié ?						
KEOBIZ 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS 76000 ROUEN Tél : 0142661732 FRANCE						
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>					
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a					
		payées par un établissement chargé du service des titres				b					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d					
Montant des autres distributions:											
						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j					
Montant des revenus répartis						Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
HUAN BILLY 147 RUE DU TEMPLE 16 RUE ST JOSEPH 75003 PARIS FRANCE											
SUYUN HUAN 147 RUE DU TEMPLE 75003 PARIS FRANCE											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						184 193			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice									
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
		MVLТ restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
						Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice					
						Nombre de reçus délivrés					